

Projet éolien des Renardières Sud

Communes d'Allibaudières et Champigny-sur-Aube

Réunion de clôture de la consultation du public
29 juin 2026 – Champigny-sur-Aube

Sommaire

- 1. Cadre réglementaire
- 2. Acteurs
- 3. Procédure CPVE / Registre numérique
- 4. Participation du public
- 5. Présentation du projet / Historique
- 6. Présentation des développeurs
- 7. Enjeux environnementaux
- 8. Contributions du public
- 9. Avis MRAe
- 10. Prochaines étapes

1. Cadre réglementaire

- Autorisation environnementale : procédure unique
- Code de l'environnement : cadre juridique des projets ayant un impact sur l'environnement
- Loi Industrie Verte (loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023) : vise à accélérer les projets industriels et énergétiques

2. Acteurs

- Préfecture : organise la procédure et prend la décision
- Commissaire enquêteur : garant indépendant de la procédure
- Innergex : porteur du projet et responsable des études
- Public : citoyens et acteurs locaux pouvant donner un avis

3.1 Procédure CPVE (consultation du public par voie électronique)

- Arrêté préfectoral et avis de CPVE
- Consultation du public par voie électronique : participation du public via internet
- Participation continue : dépôt d'avis possible pendant toute la durée
- Transparence : publication en ligne des contributions et réponses

3.2 Registre numérique

- Accès au dossier : consultation de tous les documents du projet
- Dépôt d'avis : possibilité de formuler des observations
- Publication continue : visibilité des contributions en temps réel

4. Participation du public

- Registre numérique : outil principal de participation
- Réunions publiques
- Permanences
- Contributions : prises en compte dans le rapport final

5. Présentation des développeurs



Les Cerisiers

- Société formée en 2020 en réunissant des agriculteurs du territoire, les locaux et élus
- partenaires locaux qui développent des projets éoliens, méthanisation, photovoltaïques

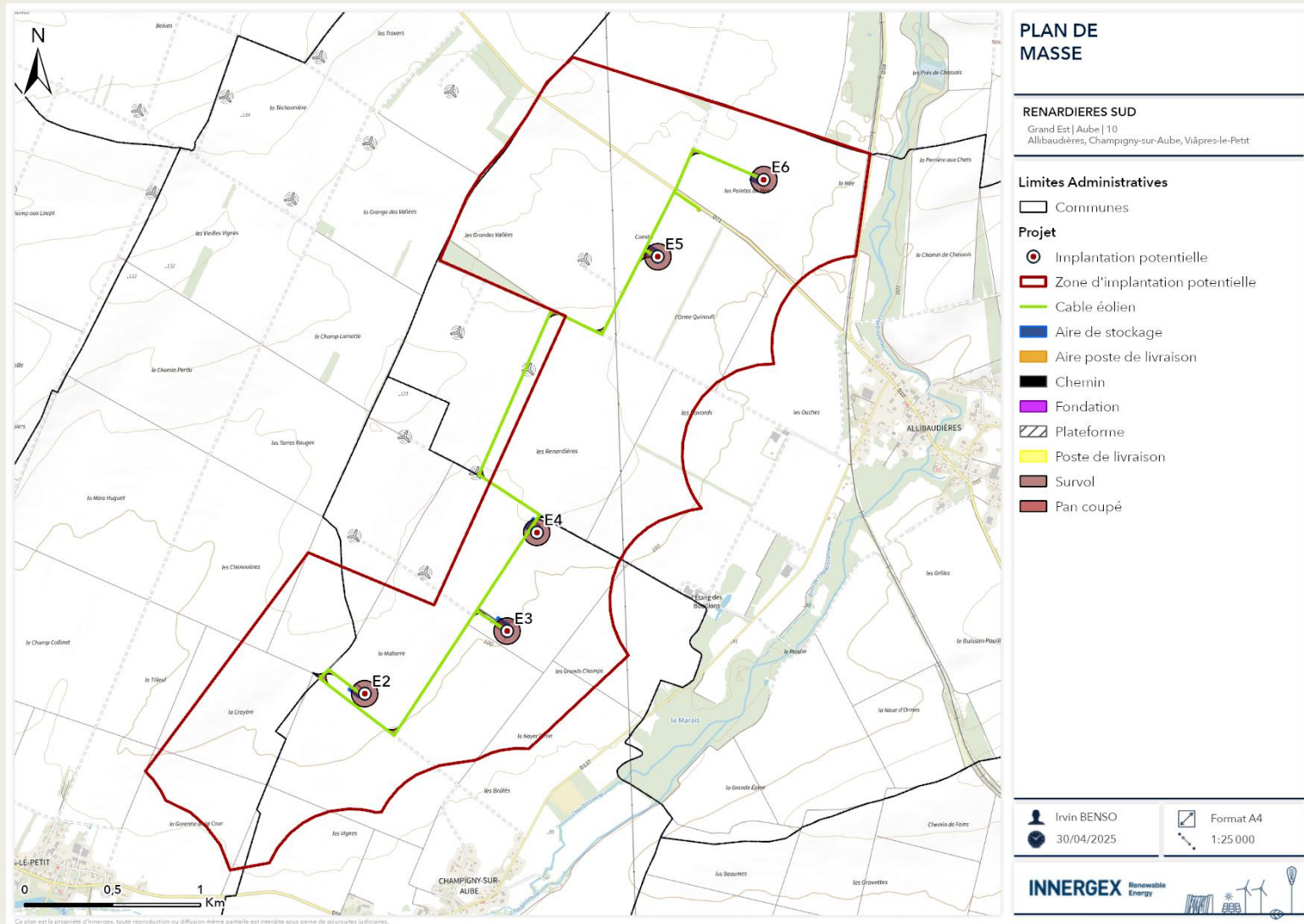


INNERGEX

Innergex

- Producteur indépendant d'énergie renouvelable en France et dans le monde
- Solaire, éolien, hydraulique, stockage

6. Présentation du projet



Historique du projet

2020

- Rencontre entre les porteurs de projets locaux et Innergex, qui exploite le projet des Renardières
- Accord entre Innergex et création de la société locale Les Cerisiers pour développer le projet d'extension Renardières Sud
- Signature du foncier sur le territoire des communes de Champigny, Allibaudières et Viâpres

2021

- Lancement des études environnementale, acoustique et paysagère
- 1^{ère} commission éolienne le 25/06/2021 (composée des conseils de Champigny/Aube et Allibaudières) afin de présenter les porteurs du projet et la zone d'implantation potentielle et ses contraintes

2023

- Relance des BE et mise à jour des études
- 2^{ème} commission éolienne le 07/12/2023 pour présenter l'avancement des études et les enjeux, discuter des variantes possibles et des mesures d'accompagnement

2024

- Finalisation de la conception
- Inscription du projet en ZAEnR pour Allibaudières

2025

- 3^{ème} commission éolienne pour présenter le projet déposé
- Comité de projet (loi APER)
- Dépôt du projet

6.1 Caractéristiques techniques

- 5 éoliennes
- Puissance unitaire : 4,5 MW (5MW max)
- Hauteur bout de pale max : 180 m
- Diamètre du rotor max : 140 m

6.2 Implantation

- Projet en zone agricole
- Distance de 1km des habitations minimum
- 3 éoliennes à Champigny-sur-Aube et 2 éoliennes à Allibaudières

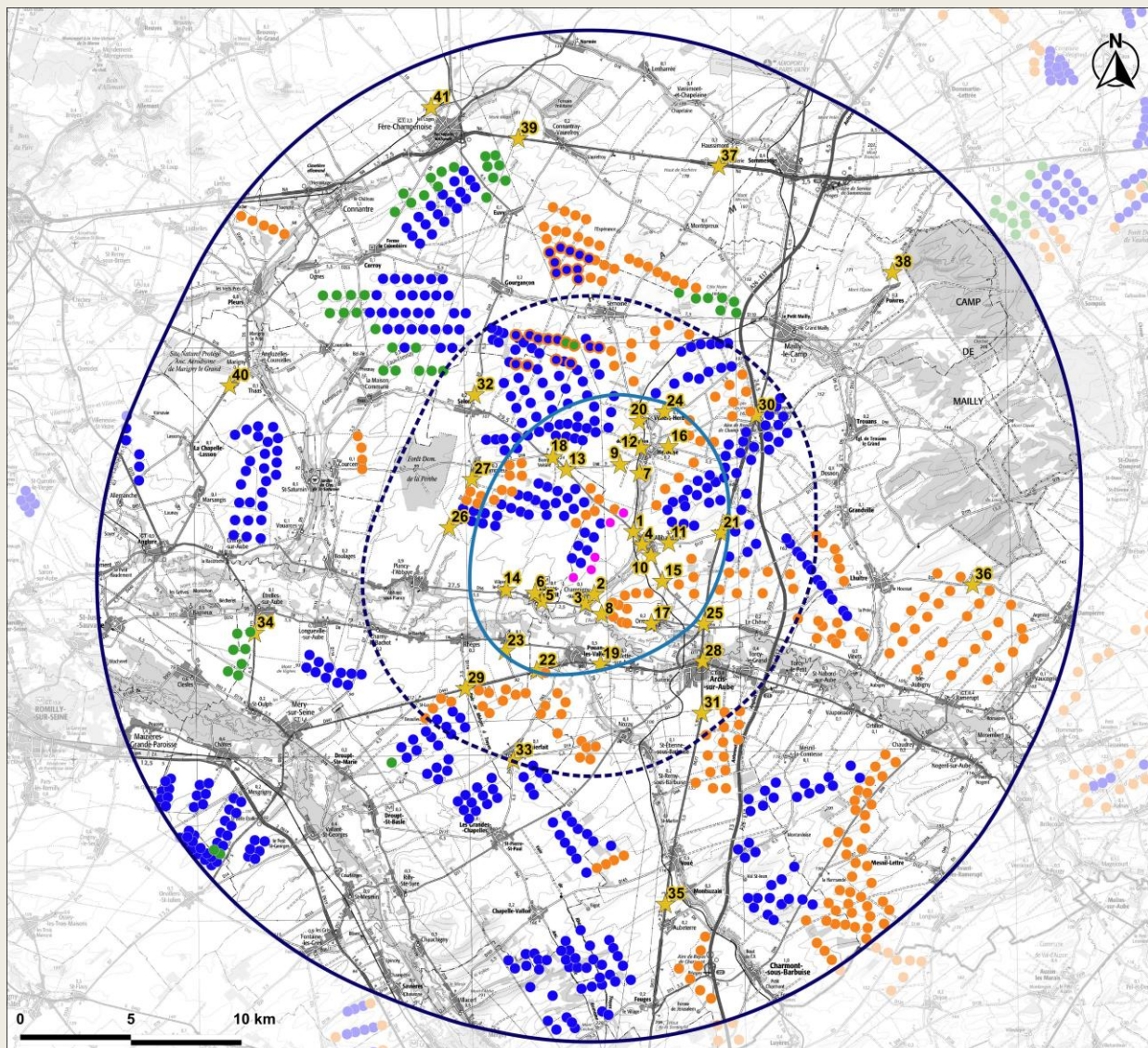
7. Enjeux environnementaux

- Biodiversité
- Paysage
- Acoustique

7.1. Biodiversité

- Avifaune : les enjeux sont présents en période de **nidification**, pendant laquelle des espèces patrimoniales sont nicheuses dans les différents habitats de la ZIP
- Chiroptères : l'enjeu majeur concerne les espèces les plus sensibles au risque de collision montrant une activité significative sur le site
- Autre faune : les enjeux concernent les boisements présents sur la ZIP

7.2. Paysage (41 PM)



Projet éolien
des Renardières Sud (10)

Localisation des photomontages

Fond de carte IGN 1/100 000



BUREAU D'ÉTUDES **ACQUEL & CHATILLON**
Environnement et Énergies
www.bea-pe.com

24/03/2025

LEGENDE

Périmètres d'étude :

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

Etat éolien :

- Éolienne construite
- Éolienne accordée
- Éolienne en instruction
- Éolienne construite en instruction pour renouvellement
- Éolienne accordée en instruction pour modification
- Éolienne du projet

Photomontage :

- Localisation et numérotations des points de vue

7.3. Acoustique

Mesures

- 6 sonomètres installés du 1er au 30 décembre 2021 ainsi qu'un SODAR

Modèles étudiés

- Enercon E-138 EP3 E3 (hauteur de moyeu 111 m - puissance de 4,26 MW) avec dentelures
- Vestas V150 (hauteur de moyeu 105 m - puissance de 4,2 MW) avec dentelures

→ E138 plus défavorable : bridage basé sur ce modèle

7.4 Mesures ERC

- Éviter : modification du projet pour supprimer les impacts
- Réduire : limitation des impacts
- Compenser : mesures écologiques compensatoires

7.4 Mesures ERC

- Prise en compte des enjeux environnementaux dans la localisation des implantations et chemins d'accès
- Plan de bridage des éoliennes en fonction des conditions de vents et basé sur la E138, plus bruyante
- **Bridage de toutes les éoliennes dans les conditions défavorables aux chiroptères**
- **Plantation de haies (240m) et création d'habitats**
- Éloignement du Faucon crécerelle par la mise en place de girouettes
- Suivi de mortalité dans les 12 mois post mise en service

8. Contributions du public

- Réunions publiques et permanences :
 - Réunion d'ouverture le 13 avril 2026 : 1 participant
 - Réunion de clôture le 29 juin 2026
 - Permanence Allibaudière le 7 mai 2026 : pas de public
 - Permanence Champigny le 6 juin : pas de public
- Registre numérique : 14 contributions : prises en compte dans le rapport final

9. Avis MRAe

- 17/11/2026 : saisine de la MRAe
 - 13/01/2026 : recevabilité du projet
 - 16/01/2026 : avis MRAe
 - 10/03/2026 : transmission de l'avis MRAe au pétitionnaire
 - 11/05/2026 : mémoire de réponse à l'avis MRAe
-
- Les remarques concernent notamment le couloir de migration du Faucon crécerelle et remet en cause le positionnement de l'éolienne E6 paysagèrement.
- 4 mesures ont été mises en place pour l'évitement du Faucon crécerelle et des photomontages ont été réalisés pour démontrer l'impact faible de E6 sur le paysage.

10. Prochaines étapes du projet

2026

- Rapport final CE et PV de synthèse
- CDNPS

2027

- Arrêté d'autorisation, d'autorisation partielle ou de refus

Raccordement
et construction :
2028
Mise en service :
2029